

Contrat travail coiffure, suite à reprise salon coiffure

Par **patrickbray**, le **14/05/2012** à **22:06**

Un nouveau patron repreneur d'un salon de coiffure a t'il le droit de baisser la rémunération d'un employé coiffeur ?

Cet employé coiffeur travaille en CDD depuis plus de 10 ans dans ce même salon.

L'argument du nouveau patron repreneur du salon est que l'employé ne possède pas le diplôme de CAP coiffure ?

Merci pour votre aide

Par **Camille**, le **14/05/2012** à **22:41**

BONJOUR...

En quoi est-ce un motif ?

Merci d'être plus clair dans votre argumentation.

Par **patrickbray**, le **14/05/2012** à **22:54**

Un nouveau patron repreneur d'un salon de coiffure a t'il le droit de baisser la rémunération d'un employé coiffeur ?

Cet employé coiffeur travaille en CDD depuis plus de 10 ans dans ce même salon.

L'argument du nouveau patron repreneur du salon est que l'employé ne possède pas le diplôme de CAP coiffure ?

Merci pour votre aide

Par **Camille**, le **15/05/2012** à **06:45**

RE-BONJOUR...

En quoi est-ce un motif ?

Re-Merci d'être plus clair dans votre argumentation.